



PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Présents : Estelle BIENAIME, Sophie CLAISSE, Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Arnaud STRACZEK

Représentés : Frédéric PIERRET par Carole RIBEIRO

Absents : Frédéric SIMPHAL

Secrétaire : Madame Sophie MENUS

2017-001 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

2017-002 - Droit de Préemption Urbain - Propriété de M. et Mme BIETTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété de M. et Mme BIETTE située 2 place de l'église.

2017-003 - Droit de Préemption Urbain - Propriété de la SEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété de la SEDA située lotissement du Mail.

2017-004 - Demande d'autorisation unique d'exploiter le parc éolien LES NOUVIONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la demande présentée par la société éolien NORDEX LXIV SAS.
- D'attirer l'attention de la Direction Départementale des Territoires sur le point suivant :
Tenir compte de l'activité aérienne sur le territoire communal en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2016 autorisant la société MSV France à créer un aérodrome à usage privé sur le site de l'ancien aérodrome de la base militaire de Laon-Couvron, sur le territoire des communes de Vivaise et de Couvron-et-Aumencourt.

2017-005 - Rénovation d'un mât d'éclairage public accidenté - Acceptation de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le remplacement du mât accidenté n°136 ;
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée ;
- Décide d'inscrire au budget primitif 2017, le coût de ces travaux.
-

2017-006 - Demande de subvention pour une sortie scolaire.

Au vu du budget prévisionnel présenté par Mme la Directrice, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention de 1208.20 € (soit 20.48 € par enfant) pour les deux sorties à la patinoire de Laon pour les élèves du cycle 1.

2017-007 - Compte-rendu de la commission des rythmes scolaires du 3 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- DÉCIDE d'étudier la possibilité de mettre en place une organisation interne pour les Nouvelles Activités Périscolaires (arrêt du partenariat avec l'association Familles Rurales) ;
- DÉCIDE d'organiser un comité de pilotage fin mars afin d'étudier les conséquences financières de ce choix.

2017-008 - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 pour les budgets annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) pour les services annexes de l'eau et de l'assainissement ;
- PRÉCISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2017, aux opérations prévues.

2017-009 - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE les devis présentés ;
- SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'aménagement du parcours santé aux abords du tennis couvert et la mise en place d'une alarme anti-intrusion et sécurité incendie à l'école maternelle. La part non couverte par la subvention sera prise en charge par la commune.
- DÉCIDE d'inscrire ces montants au budget primitif 2017.

2017-010 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du C.R.S.D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la phase travaux de la S.T.E.P à hauteur de 40% et de 20 % d'avance ;
- DÉCIDE de prendre en charge la part non couverte par la subvention.

2017-011 - Demande d'avenant au Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense (C.R.S.D).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable de principe au projet d'avenant du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense.

2017-012 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-106

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- d'instaurer le complément indemnitaire (CI) dans les conditions indiquées ci-dessus.
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

2017-013 - Questions diverses.

- Agence Postale Communale : Suite au Conseil Municipal du 13 juin 2016, Madame le Maire a rencontré les responsables de La Poste afin d'évoquer le devenir de l'Agence Postale Communale (APC). Quatre possibilités s'offrent à la commune :
 - Fermeture de l'APC / fin de la convention avec La Poste ;
 - Maintien de l'APC dans les conditions actuelles ;
 - Possibilité d'installer les services de l'APC au secrétariat de mairie ;
 - Possibilité de confier le service de l'APC à un commerçant.
- Cession d'activité de M. Jaubert Patrick, gérant du bar-tabac « Au p'tit Couvron » : Deux candidats ont manifesté leur intérêt pour la reprise de ce commerce. Ils ont été reçus en mairie en janvier.

- Diffusion des procès-verbaux des réunions de Conseil Municipal : les procès-verbaux seront diffusés rapidement sur le site web communal à l'issue des séances de Conseil Municipal.
- Stationnement du bus scolaire : Mme le Maire rappelle les mesures mises en place dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école (plan Vigipirate). Un point de vigilance va néanmoins être demandé auprès de l'accompagnatrice du bus scolaire.
- Eclairage de l'église : un point lumineux sera installé à l'entrée de l'église prochainement.
- Affouage : Aucun affouage n'est prévu actuellement.
- Affaire B. Loison : Un dossier de demande d'expulsion a été déposé auprès de l'huissier de justice Maître PIETTE. Le montant de sa dette est communiqué au conseil.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 14 février 2017

Le Maire,

Maire



Carole RIBEIRO

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 15/02/2017 à 08:20:49
Référence : e7022988c7d7b11c6c5a2b7e8164450ede861ca2